L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. [illegible], RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI MATIN, 5 AOUT.

FEUILLETON.

LE ROMAN DE MA FILLE

(NOUVELLE.)

PAR GEORGES FATH.

III.—(Suite.)

—Avouez, cher monsieur Ferrier, que c'est votre bonté pour moi qui vous fait trouver cette belle défaite.

—Que je sois mangé tout vif, si je ne te dis pas l'exacte vérité!

—Que me conseillez-vous alors, maintenant que la résistance de Mlle Ferrier me la rend encore plus chère?

—Ma foi, je n'en sais rien. D'ailleurs, je crois qu'il serait prudent de se défier de mes conseils en pareille matière.

—Avec ça que la difficulté de te revoir chez moi est devenue presque insurmontable.

—Et si je la surmontais? reprit André.

—J'y applaudirais de grand cœur, car les singularités de ma fille n'empêcheront jamais que tu sois mon gendre d'élection.

—Mais, cher monsieur Ferrier, je dîne chez vous ce soir même.

—Mais sous quel prétexte, mon Dieu? dit Ferrier avec une sorte d'épouvante.

—Sous le prétexte que vous avez retrouvé en moi le fils d'un ancien ami, et que ma position de prétendu éconduit ne saurait vous obliger à me fermer votre porte.

—Mais, au fait, c'est tout simple. Il n'y a que la suite qui me semble embarrassante, dit le père en se grattant l'oreille.

—Elle ne m'embarrasse pas moins; cependant j'espère avec le temps détruire la fâcheuse impression que j'ai produite sur Mlle Ferrier.

—C'est-à-dire l'impression trop brillante.

—Enfin, l'impression qui me nuit.

—C'est convenu; je cours annoncer à Anaïs que son prétendu s'est transformé en ami de la famille. Sois chez moi dans un quart d'heure.

—Dans un quart d'heure, cher monsieur Ferrier.

Le père d'Anaïs rentra immédiatement chez lui.

—Va chez Vaillant, dit-il à son domestique, commander un poulet rôti et une matelotte; qu'il envoie cela le plus vite possible.

Vaillant est le plus fin pâtissier en même temps que la plus fine casserole du département.

Le domestique sortit.

—Et pourquoi ce supplément à notre dîner, cher papa? dit Anaïs, à qui son père n'avait pas encore adressé la parole.

—Pour recevoir ton ex-prétendu que j'ai été contraint d'inviter à dîner.

—A dîner!.... vous voulez rire?

—Pourquoi?

—Mais vous n'avez pas songé, papa, que vous allez me mettre là dans une situation difficile. Et d'abord comment a-t-il pu se faire que vous en arriviez à recevoir intimement chez vous un jeune homme dont je refuserai toujours d'être la femme?

—Cela s'est fait tout naturellement, car il s'est rencontré que l'audacieux admirateur de ta personne, celui que j'avais si bonne volonté de mettre en pièces, est le fils de mon vieil ami Duverdi.

—Il se pourrait?

—Oui, de ce brave Duverdi...... Ah! nous avons bien navigué, bien ri ensemble. Et finalement nous nous touchions du coude le jour où il a été frappé d'une balle, en pleine poitrine, par le chef d'une bande de pirates sur les côtes de Madagascar. Il y a dix-huit ans de cela, et je me le rappelle comme si cela datait d'hier. Sa pauvre femme en est morte de chagrin quelques mois après, de sorte que le pauvre petit André, est tombé dans les mains d'une sœur de son père, qui l'a fait élever dans un collége de province, d'où il s'est échappé un beau jour pour aller étudier la peinture à Paris. Sa tante, qui ne pratiquait guère le pardon des injures, le déshérita net, et le lui fit savoir au lit en voyant ce qui lui restait de la fortune de son père, deux mille francs de rente, juste ce qu'il faut à un homme pour ne pas mourir de faim. Le jeune homme était devenu un peintre distingué, lorsque sa taute, prise d'un remords et conseillée par son directeur de conscience, revint sur ses premières dispositions, laissant à son héritier naturel une somme de deux cent mille francs.... Voilà en quelques mots l'histoire de ton ex-prétendu et celle de sa famille.

—Et vous êtes presque décidé à sacrifier votre fille à cette ancienne amitié, cher papa? demanda Anaïs avec une inquiétude visible.

—Moi! jamais, ma chère Anaïs! Il est bien entendu que André renonce à toutes ses prétentions sur toi en se représentant ici.

—Puisqu'il en est ainsi, je n'ai plus rien à objecter, absolument rien... si ce n'est que ce jeune homme a bien vite pris son parti.

—Ah! voilà qui blesse ton orgueil de femme.

—Non, cher père, c'est une simple remarque.

—Ne vaut-il pas mieux, après tout, que cela se termine à l'amiable?

—Mille fois mieux! La perspective d'un duel entre vous et lui m'avait tellement bouleversée que j'étais capable de l'épouser pour vous mettre d'accord.

—Vraiment! dit le père avec surprise.

—Dans ce cas-là seulement.... Les choses ont, heureusement pour moi, pris une autre tournure.

Un domestique annonça:

—M. André Duverdi.

—Qu'il entre! répondit Ferrier, qui s'était mordu les lèvres aux dernières paroles de sa fille.

IV.

LA REVANCHE.

André se présenta cette fois avec toute la modestie désirable; son visage de même que son attitude avaient le caractère de mélancolie qui convient à l'homme subitement déçu dans ses plus chères espérances.

—M. André Duverdi, un ex-enfant que j'ai fait danser sur mes genoux à une époque où je commerçais dans l'Inde et ailleurs avec son père, dit Ferrier, en présentant le jeune homme à sa fille.

Anaïs salua en gratifiant André d'un adorable sourire.

—Vous voudrez bien me pardonner, mademoiselle, une conduite et des prétentions qui vous ont déplu; je vous supplie de croire que je m'efforcerai de détruire la fâcheuse impression qu'ils ont dû malheureusement laisser dans votre esprit.

—Ce grand travail de destruction est déjà fait, monsieur, et le plus certain est de n'y plus revenir.... Quelques mots de mon père ont suffi pour vous transformer à mes yeux en jeune homme raisonnable, dont toute l'ambition consiste à être favorablement reçu dans la maison d'un vieil ami de son père.

Cela fut dit avec la plus agréable impertinence.

—Voilà une déclaration de paix qui n'est guère encourageante, pensa André.

—Monsieur, le dîner est servi, vint annoncer un domestique.

André s'empressa d'offrir le bras à Mlle Ferrier, et l'on passa dans la salle à manger.

La conversation ne peut longtemps rester indifférente, même à table, entre trois personnes qui ont mutuellement de grands intérêts à faire prévaloir. André, le plus embarrassé des trois, avait perdu ses points de repère, et cherchait intérieurement tous les moyens de fournir la preuve des vertus domestiques qui sommeillaient en lui.

Ferrier, qui devinait ses intentions, avait déjà lancé quelques mots sur les douceurs de la vie de famille, et le jeune peintre les avait saisis au vol. Il s'apprêtait à y répondre avec plus ou moins de bonheur, quand Anaïs dit naïvement:

—De quoi donc allez-vous parler à M. Duverdi, cher papa? La vie de famille ne serait-elle pas la négation, l'oubli, ou plutôt la fin de tous ses rêves de jeune homme?

—Loin de là, mademoiselle, et j'affirme qu'elle en serait le couronnement, répondit André avec précipitation.

—Le couronnement! y songez-vous, monsieur! Mais l'obligation de rentrer à l'heure, celle d'entendre crier les petits enfants, de ne pouvoir plus donner tous ses moments aux beaux-arts, à l'escrime, à l'équitation; l'obligation de ne plus chanter aux cérémonies religieuses, de ne plus mettre son talent de peintre au service des apparitions qui plaisent, et enfin de n'avoir plus que ses affections et ses intérêts de famille dans l'esprit! Mais le mariage, pour vous, monsieur, serait un véritable suicide, convenez-en!

—Mais Rubens fut marié, mademoiselle, il le fut même deux fois.

—Mais Michel-Ange, Raphaël et le Titien, monsieur, restèrent célibataires, pour servir doublement d'exemple à leurs confrères. Quant à moi, si Dieu m'avait fait peintre ou poète, j'aurais voulu que mon art me possédât tout entier.

—Comment, mademoiselle, vous voudriez déshériter l'artiste des grands sentiments qui le font homme!

—Je voudrais l'en débarrasser.

—Vous l'assimileriez volontiers alors à ces inspecteurs qui constatent le mouvement des voitures de place sans avoir le droit d'y monter eux-mêmes?

—Peut-être, monsieur.

—Vous ne songez pas, à votre tour, mademoiselle, qu'un poète ne saurait avoir l'intuition de toutes les choses, et qu'on n'étudie jamais bien son prochain que sur soi-même; et, qu'après tout, bien dépeindre n'est autre chose que bien ressentir, bien observer.

—Eh bien! il renoncerait aux impressions de ménage pour en recevoir d'un ordre plus élevé.

—Quoi de plus élevé que ce qui tient aux destinées de l'homme, au rôle que lui assigne la nature?

—Elle a assigné aux uns la vie matérielle, aux autres la vie de l'intelligence, répondit Mlle Ferrier.

—C'est-à-dire qu'elle les a réunies, qu'elle les a rendues solidaires, inséparables, répondit vivement André.

—Ainsi, monsieur, vous vous sentez capable de faire accorder la rêverie avec le bruit d'un tambour enfantin?

—Parfaitement, mademoiselle.

—Le solde d'un livre de dépenses avec l'exécution réfléchie d'une peinture?

—Oui, mademoiselle.

—L'exigence d'une femme qui raffole du monde avec l'isolement indispensable à l'artiste qui veut produire?

—La journée est si longue qu'elle nous fournit le temps nécessaire à toute chose.

—La préoccupation d'une femme et d'un enfant malades, avec le sodal, l'égoïsme de l'homme qui travaille pour la postérité?

—J'ai passé dernièrement deux mois au chevet d'un ami, sans plus songer à la postérité qu'à mon premier hochet; je ne ferais pas moins pour ceux dont la vie serait encore plus étroitement liée à la mienne.

—Allons, c'est dommage! dit Anaïs avec un soupir étouffé.

—De quel dommage parlez-vous, je vous prie, mademoiselle?

—Mon Dieu, du préjugé très-répandu qu'une telle perfection n'existe pas, répondit Anaïs avec un sourire imperceptiblement railleur.

(A continuer.)

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

CE BITTER est très remarquable par couleur claire et limpide et par son goût très agréable et aromatique. Sa saveur est légèrement amère et son action sur l'économie est excitante et généreuse. Il est doué d'une énergie vitale qui marque son empreinte salutaire sur l'estomac, le sang et le système nerveux. Il réveille la tonicité de l'estomac, imprime plus de puissance au système nerveux et augmente la richesse du sang. Il combat efficacement un grand nombre de maladies, et les enfants, les dames et les entiemen peuvent en prendre sans avoir d'autre inconvénient à redouter que celui de bien se porter.

C'est un Apéritif.

et son action sur l'estomac est vive, excitante et soutenue. Il anime cet organe si important et dont l'heureux fonctionnement est indispensable pour avoir une bonne santé. Il augmente l'appétit, fait cesser les douleurs qui accompagnent souvent le travail digestif, arrête par la tonicité qu'il réveille dans l'estomac la formation des gaz qui se forment souvent pendant les digestions. Il extrait les phlegmes et les saburres qui empêchent une bonne alimentation et donnent un goût d'amertume très désagréable dans la bouche. Après son usage le foie dégonfle, la bile s'écoule plus facilement, et ceux qui sont fatigués par une constipation opiniâtre voient cette affection disparaître.

Tous les Médecins

et toutes les personnes qui ont soin de leur santé en font le plus grand éloge et le proclament sans pareil pour guérir la dyspepsie, la gastralgie, les embarras d'estomac, les crampes souvent si douloureuses et si tenaces. Il est surtout très avantageux pour les dames d'une santé délicate, qui, sans être malades à se mettre au lit, éprouvent souvent des défaillances et des faiblesses et ont un estomac faible et qui digère mal. Les enfants débiles et les convalescents devront en prendre plusieurs fois par jour, et les parents seront frappés de la rapidité avec laquelle, sous l'influence du NEWFOUNDLAND BITTER la force remplacera la faiblesse et les couleurs vives et les pâles couleurs.

Détruire les Maladies

enracinées de l'estomac, les arrêter à leur début et surtout les prévenir est une propriété incontestable que toutes les personnes honnêtes et dignes de foi reconnaissent au NEWFOUNDLAND BITTER.

Pour la Poitrine

et pour les nombreuses affections des poumons, il agit sûrement par son action excitante et calmante en même temps. Il imprime plus de force à la respiration, calme la toux, fait cracher plus facilement dans les rhumes qui datent de longtemps, et fait disparaître les points douloureux qui occupent dans les maladies le devant de la poitrine.

Le Sang

est le suc nourricier, la chair coulante qui, comme dans toute l'économie, fécondent les organes, comme les fleuves fécondent les verdoyantes campagnes, comme le Nil féconde l'Egypte. C'est lui qui répare les pertes subies par les maladies, les excès et le travail. Avec un mauvais sang—faiblesse; avec un sang riche—force. Plus le sang contient de globules plus il est riche. Mais ces globules et toutes les autres parties du sang se forment au dépend des aliments. De même que le fermier qui veut ensemencer son champ cherche et trouve dans son grenier les graines qu'il lui faut pour les confier à la terre qui les lui rendra au centuple, de même le sang puise dans les aliments sa richesse et sa force. Mais pour que les aliments [illegible] du sang riche, il faut qu'ils soient bien digérés, bien élaborés. Elaborer et digérer [illegible], tel est le rôle de l'estomac. Si le la [illegible] n'a pas bien cultivé son champ, rien ne poussera. De même si l'estomac est malade il digérera mal ou pas du tout. La charrue met le champ dans de bonnes conditions pour faire une bonne récolte. Le NEWFOUNDLAND BITTER remet l'estomac dans les meilleures conditions indispensables pour avoir de l'appétit et bien digérer. Le laboureur récolte du blé, du maïs, du coton ou du sucre; celui qui, grâce au NEWFOUNDLAND BITTER a un bon estomac, récolte la santé, la force, le sang vif, les mouvements libres.

Quelle est la récolte qui vaut le mieux?

Quand les digestions sont rapides et bien faites le sang devient plus riche.

Aussi les Femmes Nerveuses

anémiques ou chlorotiques, les jeunes filles pâles et ayant des palpitations de cœur, celles surtout qui ne sont pas encore femmes, et qui tous les mois éprouvent de fortes coliques et de vives douleurs dans les reins, doivent prendre quatre fois par jour du NEWFOUNDLAND BITTER. La rapidité avec laquelle agit le NEWFOUNDLAND pour activer le retard de certaines jeunes filles est vraiment remarquable, et beaucoup de personnes malades tous les mois doivent à ce bitter de ne plus rien éprouver. Cette action stimulante nous a été confirmée par trop de personnes dignes de foi pour que nous ne prenions pas la liberté de l'annoncer aux dames et aux jeunes filles, certains que nous sommes de leur rendre le plus grand service.

Les Habitants des Campagnes

minés par la fièvre, ayant la rate grosse, le sang pauvre, devront, s'ils ont la fièvre depuis longtemps, et s'ils n'ont pas pu la couper par le quinine, essayer le NEWFOUNDLAND BITTER. Nous connaissons des hommes très respectables qui nous ont dit ne s'être guéris qu'avec le NEWFOUNDLAND BITTER de fièvres très tenaces. Cela ne nous étonne pas, car le bitter contient des substances anti fébriles, et si on augmente la dose on est sûr de couper les fièvres et de se guérir radicalement.

Les habitants des campagnes qui sont privés de viande et de légumes frais, ceux qui boivent une eau croupissante et odorante, ceux qui se nourrissent de viande salée ou de riz, tous ces gens-là devront prendre tous les jours du NEWFOUNDLAND BITTER, qui soutiendra leur force et leur énergie et combattra l'action mauvaise de leur nourriture et du milieu dans lequel ils se trouvent.

Les personnes qui ont l'habitude de boire dans les bar et celles aussi qui par leur gêne d'affaires sont obligées de boire plus souvent qu'il ne faudrait pour leur santé, feront bien d'adopter comme liqueur de prédilection le NEWFOUNDLAND BITTER.

Jamais ce puissant tonique n'altèrera ni ne brûlera leur estomac, et après son usage ils n'éprouveront ni envie de vomir le matin, ni langue sèche, ni haleine puante; ils n'auront ni perte d'appétit, aucun de ces symptômes enfin qui deviennent quelquefois si graves et qui attendent tôt ou tard ceux qui boivent en trop grande quantité des liqueurs fortes.

Exciter l'appétit, fortifier l'estomac, enrichir le sang, voilà la devise du NEWFOUNDLAND BITTER. 22 sept—

LOTERIES.

LOTERIE

—DE—

L'ETAT DE LA LOUISIANE

SUR LE

Plan de combinaisons.

TIRAGE TOUS LES JOURS.

GROS LOTS { $5000. $[illegible]. $[illegible].

PRIX DU BILLET:

1$ SEULEMENT

Partie de Billet en Proportion.

Plan de police:

Tirage tous les jours.

14déc—

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Les Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord:

VILLE-DU-HAVRE, capt. Surmont, samedi, [illegible] août.
PEREIRE, capt. Dadé, samedi, 23 août.
SAINT-LAURENT, capt. Lemarié, Samedi, 6 sep.
EUROPE, capt. Lemarié, samedi, 20 Septembre.

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $125; Seconde cabine, $80.

[illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à
GEO. MACKENZIE, Agent, 58 Broadway, New York.
L. GRAND, Agent, 58 Gallier Court, Lettre H. N. O.

Compagnie de Ligne de Steamers d'Etat.

Steamers de premier ordre, à hélice, construits sur la Clyde, faisant le service régulier entre la Nouvelle-Orléans et Liverpool, et entre Glascow et New York, savoir:

LOUISIANA, de 2000 tonneaux, capt. Stewart.
MINNESOTA, de 2000 .. capt. Hamlin.
ALABAMA, de 2400 .. capt. Flint.
PENNSYLVANIA, 2500 .. capt. Braes.
VIRGINIA, de 2500 .. capt. Sadler.
GEORGIA, de 2500 .. en construction.

Les steamers de cette ligne partiront Pour Liverpool, comme suit:

LOUISIANA.........SAMEDI, 9 août.

De New York à Glasgow:

VIRGINIA.........MERCREDI, 6 Août
GEORGIA.........MERCREDI, 20 Août
PENNSYLVANIA.........MERCREDI, 3 Sept.

Il recevra du fret et engagera des consignements pour le Hâvre, Brême, Hambourg, Anvers, Rotterdam et tous les ports du Continent.

Des billets de retour, [illegible] que des billets pour l'Angleterre et l'Europe.

Bons pour espèces sans charge extra. Une servante de chambre et un médecin sont engagés sur chaque steamer. On n'a rien à payer pour leurs soins et pour les médicaments.

On vend ici des billets d'émigration [illegible] personnes qui désirent les envoyer [illegible].

Ces steamers passent le Barre en tout temps, sans détention.

Nouveau Tarif de passage en monnaie courante des Etats-Unis.

	Chambre	Intermédiaire	Entrepont	Aller et retour
De la Nlle-Orléans à Liverpool, et toutes les parties du Royaume Uni	$125 00	$[illegible]	$[illegible]	$200 00
Paris	145 00	[illegible]	[illegible]	240 00
Vienne	170 00	[illegible]	[illegible]	280 00
Havre, Hambourg, Anvers	135 00	[illegible]	40 00	230 00
Brême, Gothembourg, Christiana, Bergen, Copenhague, Malmo, Christiansand, Stavanger et Drontheim	145 00	[illegible]	45 00	240 00

Pour le trajet entier, retournant via Glasgow et New York, et de là par rail ou steamer (à l'option des passagers) pour la Nlle-Orléans, ajouter $20 au tarif ci-dessus.

	Chambre	Intermédiaire	Entrepont	Aller et retour
Certificats payés d'avance pour la Nlle-Orléans de Liverpool, et de toutes les parties de l'Angleterre	120 00	[illegible]	30 00	
Hambourg, Havre et Anvers	130 00	[illegible]	41 00	
Brême, Gothembourg, Christiana, Malmo, Christiansand, Copenhague, Stavanger et Drontheim	140 00	[illegible]	45 00	

Payable en monnaie courante des Etats-Unis. Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix, petits enfants gratis.

Pour fret ou passage, s'adresser à
A. K. MILLER & CO.,
Au No 29 de la rue Carondelet, Agents.

HAMBOURG.

Compagnie de Vapeurs Hambourgeoise-Américaine.

Communication directe entre le Havre, Cherbourg, Hambourg et la Nouvelle-Orléans, par voie de Santander et de la Havane.

Les magnifiques steamers de la Compagnie: Germania, Capt. Winzen, Vandalia, Capt. Franzen, Frankonia, (neuf), Capt. Kuhlewein.

—Partiront comme suit—

De Hambourg.	Du Havre.	De Santander.	De la Nlle-Orléans.
	"Germania,"		
Sept. 20	Sept. 23	Sept. 28[illegible]	Octobre 29.
	"Vandalia,"		
Oct. 18	Oct. 21	Oct. 24[illegible]	Novem. 26
	"Francosia,"		
Nov. 15	Nov. 18	Nov. 21[illegible]	Décemb. 24
	"Germania,"		
Déc. 13	Déc. 16	Déc. 19[illegible]	Janv. 21[illegible]

En partant de Hambourg, les steamers touchent au Havre, à Santander, à la Havane, et dans le voyage de retour ils touchent à la Havane, à Santander, à Cherbourg, (éventuellement au Havre), pour embarquer ou débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE PAYABLE EN OR.

De la Nouvelle-Orléans à Cherbourg, à Santander, ou à Hambourg:
Première Cabine, $150—Entrepont, $45.

Du Havre, de Hambourg, de Southampton, de Santander à la Havane ou à la Nlle-Orléans:
Première Cabine, $150—Entrepont, $40.

On peut obtenir des billets de passage du Havre, de Hambourg, de Southampton, de Santander, etc., en s'adressant aux soussignés.

On signera des connaissements pour tous les ports du continent entre le Havre et Cronstadt.

MM. Focke Wilkens & Co., à Galveston, et M. Ernest Cucullu, à Mobile, ont été autorisés à signer des connaissements jusqu'aux lieux de destination pour du fret expédié de Galveston ou de Mobile en transbordement sur les steamers de la Compagnie de la Nouvelle-Orléans.

Pour plus amples informations, s'adresser à
WILLIAMS, RUPERTI & CIE,
Agents-Généraux, 159, Rue de la Commune.

C. B. RICHARD & BOAS, Agents-Généraux de Passage, 61, Broadway, New York.

F. BROMBERG, Mobile, Agents pour le Passage. 3août

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier comme suit:

	De Breme.	De la Nlle-Orléans.
Strassburg	10 sept.	11 octobre.
Hannover	24	25
Frankfurt	8 octobre	8 novembre
Koeln	22	22

Les jours de départ (suivants) seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres.........$[illegible] en or.
Entrepont.........[illegible]

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême:
Chambres.........$[illegible] en or.
Entrepont.........40

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres.........$[illegible] en or.
Entrepont.........15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
août—1an. Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York, directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des steamers suivants
NEW ORLEANS,
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
ST. LOUIS,

Le steamer
CORTES,
Kemble, commandant.

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI, 9 Août, à 8 h. A. M.

Passage.........$50.

Cette Ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an. Rue Carondelet, No 41.

POUR PHILADELPHIE, directement.—Départ, SAMEDI, le [illegible] août, à 6 P. M.

Portant la malle des E. U.

Le beau steamer, de première classe
JUNIATA,
capt Catherine,

Pour fret ou passage, s'adresser à
EDW. A. YORKE, Agent,
Encoignure Carondelet et Gravier.

Le steamer YAZOO, cap. Barrett, suivra et partira à son jour régulier.

Fonderies, Machines, &c.

FONDERIE SHAKESPEARE,

RUE GIROD,
Entre les rues Baronne et Dryades, Nlle-Orléans.

JOS. A. SHAKESPEARE, A. SMITH, S. SWOOP,
SHAKESPEARE, SMITH & CO.,
—Successeurs de—
GEDDES, SHAKESPEARE & CO.,

FONDEURS de fer et de cuivre, Fabricants de toutes espèces de Machines à vapeur, Moulins à sucre, Machines à centrifuge, Moulins à scie, Machines de desséchement, Moulins à coton, Grilles, Devants de magasins, Colonnes, Ventilateurs et Poids de châssis.

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,

Au coin des rues Erato et Peters, (ci-devant rue de la Vieille-Levée.)

W. J. J. ARMSTRONG.........Directeur,

—Fabricant de—

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES A DESSÉCHER, MOULINS A SCIE, Etc.

Bouilloires de toute espèce, Cheminées et Tuyaux de bateaux, en fer, Bassins de grande et toute espèce de tôle.

FONDERIE DE LEEDS.

ETABLIE EN 1825.)

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à dessécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Bouches à fourneaux, des Grilles; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.

LEEDS & CO.

IMPORTATION DIRECTE.—Grand assortiment de Cigares, Cigarettes et Tabacs, à vendre à bon marché, chez

ED. L. ZELL & CO., à l'angle des rues Canal et Carondelet, Nlle-Orléans.

[illegible]

VAPEURS.

Le Lac.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

Steamers de la Malle des Etats-Unis entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer [illegible] et à basse pression CREOLE.

[illegible]

C. M. SORIA, Agent.
1er mai. Aux Nos 18 et 20 rue de l'Union.

Excursion du Dimanche et du Mercredi.

Compagnie de Paquebots Quotidiens de Mandeville et de la Nouvelle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg et Madisonville.

[illegible]

C. M. SORIA, Agent.

Vicksburg.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

HENRY TETE,

[illegible]

JNO. JANNEY, 138 Commune.

Tunica.

[illegible]

J. K. CARLIN, agent, au No [illegible] de la rue Tchoupitoulas.

Paquebot Régulier des Opelousas.

Partira tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M.

[illegible]

BRITTON & EPPLER, Agents, No 128 rue Gravier.
G. CARRIERE, Washington.
J. DUBOURDIEU, Port Barré.

[illegible]

Bâton Rouge.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans à la Côte, à Bâton-Rouge, au Rail-Road de Grosse-Tête.

[illegible]

Paquebot Régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

[illegible]

R. RIVET, No 11 rue Conti.

VINGT-UNIÈME ETAT ANNUEL

—DE LA—

Compagnie Home d'Assurance Mutuelle

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1872:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée sur les livres de la Compagnie.

ALF. MOULTON, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 14 janvier A. D. 1873.

ANDREW HERO, Jr., Notaire Public.

[illegible]

ALF. MOULTON, Président.
WM. M. PERKINS, Vice-Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

DIRECTEURS:

A. Moulton,	Adolph Meyer,
Wm. M. Perkins,	A. J. Keith,
Augustus Block,	Jno. T. Moore,
E. Hero,	M. C. Randall,
R. M. Herrell,	W. F. Tutt,
Jno. C. Rodgers,	Geo. W. Roper.

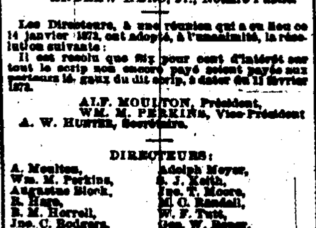

RICE BROTHERS & CO.,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS

—DE—

Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,

AMÉRICAINES ET ETRANGÈRES.

Aux Nos 89 et 91 de la rue du Camp, encoignure, au No 265 de la rue des Magasins.

Entrepôt, aux Nos 143, 145 et 147 de la rue des Magasins.

OUTILS de charpentiers et de tonneliers. MACHINES et outils de forblantiers. ARTICLES CREUX, en fonte, en ferblanc et émaillés.

FOURNEAUX de cuisines et RECHAUDS. Toute espèce d'ARTICLES de MENAGE.

FABRICANTS DE

ARTICLES en ferblanc brillant et verni de [illegible].

FOURNEAUX [illegible] Charter Oak de cuisine, [illegible].

CHEMINS DE FER.

Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.

[illegible]

New Orleans, Mobile and Texas Rail Road.

[illegible]

S. H. SCRANTON, Gen'l Supert.
S. F. SHUTE, Gen'l Ticket Agt.

Grand Chemin de Fer de Jackson.

Les trains partent et arrivent comme suit:

DEPARTS. ARRIVÉES.

[illegible]

Great Jackson Route.

[illegible]

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager.

Chemin de Fer Pontchartrain.

[illegible]

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan

[illegible]

ASSURANCES.

VINGT-QUATRIÈME ETAT ANNUEL

—DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croissant.

[illegible] 1873.

[illegible]

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. [illegible], Secrétaire.

W. L. EVANS,
Deuxième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane.

[illegible]

—DIRECTEURS—

[illegible]

SEPTIÈME ETAT ANNUEL

—DU—

FACTORS AND TRADERS Insurance Company,

Au No. 37 de la rue Carondelet.

Nlle-Orléans, 20 mai 1873.

[illegible]

H. DOANE, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

EDWARD IVY, notaire public.

[illegible]

HARMON DOANE, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA.

Au No 111 de la rue [illegible].

[illegible]

Compagnie d'Assurance LA SALAMANDRE.

Bureaux No. 45 rue Royale.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie présente l'Etat de ses affaires:

[illegible]

CHAS. ROMAN, Président.
JULES LE MORE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

M. T. DUCROS, Notaire public.

[illegible]

GEO. MERZ.

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans,

No. 104, RUE DU CANAL.

SIX-NEUVIÈME ETAT ANNUEL.

[illegible]

PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Le 9 juin, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de QUINZE POUR CENT, COMPTANT, sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 mai 1873—dividende qui sera payable le troisième lundi de juillet prochain. Egalement, de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt à raison de DIX pour cent par an sur leurs actions.

[illegible]

BUREAUX DE LA

Compagnie "Sun" d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans,

AU No 61 DE LA RUE DU CAMP.

Nouvelle-Orléans, janvier 1873.

[illegible]

JAS. I. DAY, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

ANDREW HERO, Jr., Notaire Public.

[illegible]

Feutre d'Irlande à Toits,

NOUVEAU SYSTÈME DE TOITS NON INFLAMMABLES,

DE D. ANDERSON & SON.

[illegible]

J. G. LINGHAM, agent.

Aux Contribuables.

JOHN T. DUFOUR,

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

TREIZIÈME ETAT ANNUEL.

[illegible]

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

DIRECTEURS:

[illegible]

Compagnie d'Assurances Mutuelle de la Louisiane.

DIX-NEUVIÈME ETAT ANNUEL.

[illegible]

CHARLES BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

CHARLES BRIGGS, Président.
ANT. CARRIERE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

Chas. Briggs,	Thos. H. Hunt,
Ant. Carrière,	Chs. [illegible],
Geo. A. Fosdick,	D. Jamison,
E. Brugier,	R. S. [illegible],
P. Anderson,	Félix Larue,
A. Prevôst,	Aug. [illegible],
Geo. W. Dunbar,	Edward Toby,
H. F. Stickmeyer,	Wash. Marks,
Henry J. Vass,	William Knox,
E. Marquesy,	W. S. [illegible],
Chas. Weinhear,	J. R. [illegible],
A. Lacourt,	Atwood Violett,
Frank Williams,	A. K. Miller,
Chas. Lafitte,	Edw'd Murphy,
Rudolph Sieg,	J. A. [illegible],
W. C. Black,	[illegible]
	Geo. W. Hynson.

The Louisiana Immigration AND Homestead Company.

CHARTE.

ARTICLE I.

Nom, Domicile, Représentant légal.

LE nom et le titre de cette Compagnie sera "The Louisiana Immigration and Homestead Company." Son domicile et son principal office devront se trouver dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane.

ARTICLE II.

Fonctions et pouvoirs.

[illegible]

ARTICLE III.

But et Objet.

[illegible]

ARTICLE IV.

Capital Social:—Actions et Versements.

[illegible]

ARTICLE V.

Temps où les Opérations commenceront.

Cette société pourra commencer ses opérations aussitôt que cent mille dollars du capital social auront été souscrits.

ARTICLE VI.

Bureau des Directeurs.

[illegible]

ARTICLE VII.

Premier Bureau:—Premier Comité Exécutif:—Premier corps d'Officiers.

[illegible]

ARTICLE VIII.

Election des Directeurs.

[illegible]

ARTICLE IX.

Nomination des Officiers—Leurs salaires.

[illegible]

ARTICLE X.

Devoir des Officiers et des Membres du Comité Exécutif:—Président.

[illegible]

Vice-Président.

[illegible]

Secrétaire.

[illegible]

Trésorier.

[illegible]

Avocat.

L'Avocat sera le conseiller légal du conseil de direction. Il dirigera les poursuites ou défenses dans tous procès où la Société sera partie.

Ingénieur.

[illegible]

Comité Exécutif.

[illegible]

ARTICLE XI.

Transfert d'Actions.

[illegible]

ARTICLE XII.

Limitation de responsabilité des actionnaires.

[illegible]

ARTICLE XIII.

Actions non payées.

[illegible]

ARTICLE XIV.

Amendements—Dissolution.

[illegible]

ARTICLE XV.

Fonds de Réserve—Dividendes.

[illegible]

ARTICLE XVI.

Des Corporations comme Actionnaires.

Les corporations pourront devenir actionnaires de cette Compagnie.

ARTICLE XVII.

Liquidation.

[illegible]

ARTICLE XVIII.

Incorporateurs.

[illegible]

[illegible]

ADRIEN GUYOT, Notaire Public.

[illegible]

JOHN McPHELIN, Avocat du District, pour le 1er District Judiciaire de la Louisiane. Nlle-Orléans, [illegible].

E. DECHAMPS,

No. 22, de la rue St-Louis, Nlle-Orléans.

—Importateur de—

EAUX-DE-VIE, VINS français, CORDIAUX, ABSINTHE SUISSE, KIRSCH, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, FRUITS AU JUS.

LIQUEURS DU PAYS, &c.

[illegible]